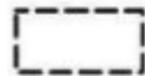


Plan Local d'Urbanisme

4 - Documents graphiques



Limite de zone

Zones Urbaines mixtes

(U1p, U1rn, U1pi, U2p, U2rn, U2s, U2n, U2h, U2v, U3, U3p, U3n, U3vn, U3pn)



Zones urbaines Espace ville nature (UN)



Zones urbaines Activités (UC, UCn, UE, UEn, UEnc, UT, UY)



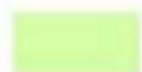
Zones à urbaniser (AUm1, AUm2, AUe1, AUe2)



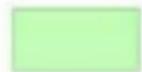
Zones Agricoles (A1, A2)



Zones Naturelles et Forestières (N1, N2, N1m, N2m, N2f)



Espace boisé existant



Espace boisé classé à créer



Espace boisé classé à conserver



Emplacements réservés pour voies, ouvrages et installations d'intérêt général



Emplacements réservés pour espaces verts



Emplacement réservé pour la réalisation de programmes de logements dans le respect de la mixité sociale



Atlas des zones inondables (Boivre et Miosson)



Eléments de paysage à mettre en valeur, à protéger ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel ; écologique ou historique (art L 123-1-5 7^{Texte} du CU)



Marge de recul

- * - * - * Restriction d'accès

--- Périimètre concerné par la marge de recul liée aux infrastructures routières (L111-1-4)

— Reconstruction limitée

— Haies recensées (art L 123-1-5 7^{CU})

— Périimètre en attente d'un projet d'aménagement global (art.L 123-2)